



CONSEIL NATIONAL
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

N°

Le 29 novembre 2017

RAPPORT
SUR LE PROJET DE LOI N° 971
PORTANT FIXATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :
M. Marc BURINI, Président de Commission)

Le projet de loi n° 971 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2018 a été déposé sur le bureau du Conseil National le 2 octobre 2017 et a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la Séance Publique du 5 octobre dernier.

Après l'étude de l'ensemble de la documentation qui accompagne la loi de budget, notamment le Programme Gouvernemental d'Action – dit P.G.A. – et l'exposé des motifs, la Commission des Finances a transmis au Gouvernement plus de cent quarante questions. Elle a également sollicité le Gouvernement s'agissant de la mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des sociétés concessionnaires mis en place sous cette mandature.

Les 7, 9 et 13 novembre dernier, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commissions Plénières d'Etude et ont débattu sur l'ensemble des politiques publiques et des actions qui en découlent.

Ce budget 2018 s'inscrit dans la continuité du budget 2017. Présenté avec un excédent prévisionnel de près de 3 millions d'euros, il renforce les moyens en matière de sécurité nationale et numérique, de développement des systèmes d'information de l'Etat, d'Aide Publique aux pays en développement, et enfin de poursuite d'une politique de Grands Travaux ambitieuse représentant le tiers des dépenses globales de l'Etat.

De nouvelles orientations font l'objet d'un effort particulier :

-Le Fonds vert national regroupant désormais, quelle que soit leur nature, l'ensemble des dépenses relatives à la transition énergétique au sein d'un Compte Spécial du Trésor, est abondé à hauteur de 12,4 millions d'euros.

- Le Compte Spécial du Trésor « Avances dommages » est doté d'une somme de 26 millions d'euros afin de faire face aux premières dépenses de travaux et de relogement dans le cadre du sinistre des Jardins d'Apolline. La Commission des Finances espère que les actions en justice engagées par le Gouvernement permettront d'établir les responsabilités de chacun et de récupérer en grande partie les sommes avancées.

-La sécurité nationale et la sécurité numérique font l'objet de la création de deux nouveaux articles et totalisent plus de 7 millions d'euros de crédits.

En revanche, un des sujets phares du budget 2017 semble avoir disparu des priorités. Il s'agit des retraites de la fonction publique. Seule figure une phrase à ce sujet dans l'exposé des motifs qui laisserait à croire que le Conseil National n'a pas souhaité avancer dans ce domaine. En effet, je cite : « *Afin de pérenniser le régime de retraite des fonctionnaires, une réflexion a été engagée sur l'abondement d'un Fonds Retraite parallèlement à une étude sur l'évolution du régime lui-même au sujet de laquelle le Gouvernement demeure à disposition du Conseil National à qui il a transmis des premiers éléments* ».

Cette assertion mérite quelques éclaircissements. Effectivement, le Gouvernement a transmis à l'Assemblée un premier document qui décrit certains avantages sociaux qui pourraient pour partie être remis en cause : bonification indiciaire en fin de carrière, calcul de la retraite sur la base des 6 derniers mois d'activité, départ à la retraite au bout de 15 ans de service, etc.

Malgré les demandes renouvelées des élus, les résultats des dernières études d'actuaire ne leur ont toujours pas été transmis. En effet, avant toute réflexion sur une remise en question du système actuel et des avantages accordés depuis des années aux fonctionnaires et agents, il est indispensable de disposer non seulement de l'étude des actuaire mais également d'une étude de l'impact de chacune des mesures actuellement en vigueur.

La Commission des Finances regrette que ce sujet majeur n'ait pas pu avancer en 2017. Il doit rester un sujet de préoccupation pour l'Etat.

Outre ces quelques remarques sur le fond, la Commission des Finances tient à saluer les efforts faits par le Gouvernement en matière de rédaction du Plan Gouvernemental d'Actions ainsi que dans les réponses apportées aux questions.

Depuis de nombreuses années, votre Rapporteur, tout à fait conscient de l'importance du travail effectué par les services de l'Etat, appelle néanmoins à une refonte de l'ensemble des documents budgétaires. En effet, entre le Programme Gouvernemental d'Actions, le fascicule budgétaire, l'exposé des motifs et les réponses aux questions, ce sont plusieurs centaines de pages de contenus qui sont produites chaque année.

Dans un but de rationalisation, des tableaux de suivi des recettes et des dépenses ainsi que des fiches par opération servent désormais de support à la Commission des Grands Travaux ; ils ont été mis en place sous cette mandature à la demande des élus.

Une refonte plus large nous semble cependant devoir être intégrée aux travaux menés actuellement par le Gouvernement en matière de comptabilité publique.

Votre Rapporteur suggère que cette liasse de documents soit revue afin de :

- 1) présenter les objectifs gouvernementaux de l'année à venir,
- 2) mettre en exergue les actions qui en découlent et, en parallèle,
- 3) préciser les budgets alloués à chacune des politiques publiques.

Ce n'est qu'une fois cette refonte effectuée que l'Etat pourra mettre en place une véritable évaluation et optimisation du pilotage des politiques publiques. Une telle révision permettrait une meilleure lecture de l'action de l'Etat et de mieux appréhender les actions que le Gouvernement entend mener au travers les crédits qu'il sollicite dans le cadre de l'examen et du vote des budgets.

A cet égard, depuis votre prise de fonction, vous avez pris conscience, Monsieur le Ministre, de la nécessité de doter l'Etat d'une véritable comptabilité analytique et Vous vous en êtes donné les moyens en faisant appel à des fonctionnaires spécialisés de l'administration française dans le cadre de la convention administrative qui nous lie à la France. La Commission des Finances tient donc à vous en féliciter.

Au sujet de la lisibilité de l'action publique, votre Rapporteur tient également à souligner la loi n° 1.455 du 16 octobre 2017 modifiant la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget.

Ce projet de loi résulte de la transformation de la proposition de loi, votée durant cette mandature, visant à mieux encadrer les reports de crédits. Ce nouveau dispositif apporte une meilleure visibilité et une plus grande sécurité dans la maîtrise des dépenses publiques, devenue indispensable eu égard au poids des investissements de l'Etat. La Commission des Finances n'aura eu de cesse durant cette législature, d'appeler le Gouvernement à mettre en place des outils pertinents et des procédures visant à améliorer la visibilité, l'orthodoxie, et les indicateurs budgétaires pour une meilleure compréhension et une optimisation des prises de décisions des politiques publiques. Nous en reparlerons dans ce rapport.

Avant d'entamer l'examen chiffré du budget primitif, votre Rapporteur souhaite rappeler le contexte économique international.

Dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales de septembre 2017, l'OCDE prévoit une croissance mondiale de 3,7 % en 2018. Elle souligne que la reprise de la croissance est plus largement synchronisée à l'échelle mondiale mais s'interroge sur sa pérennité. En effet, l'investissement des entreprises et les échanges restent trop faibles tout comme l'inflation. Une grande partie de la croissance mondiale à long terme dépendra des réformes que pourront engager les pays émergents.

Si la Commission Européenne a légèrement relevé ses anticipations de croissance en Europe cette année de +1,6 % à 1,7 %, elle n'envisage pas de franche accélération l'an prochain où le taux de +1,8 % demeure inchangé. Nos proches voisins que sont la France et l'Italie se situent dans les mêmes niveaux de croissance. Dès lors, la Principauté, dont le Produit Intérieur Brut 2016 vient tout juste d'être annoncé à 5,85 milliards en hausse de 3,2 %, fait figure de « poche de croissance » au sein de l'Europe. Les médias français s'en sont d'ailleurs fait l'écho en novembre dernier avec des articles reflétant la réalité de l'économie monégasque. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais comme le rappelle le Gouvernement, le « contexte international toujours difficile et incertain », doit nous conduire à la plus grande prudence dans la conduite de nos dépenses publiques.

Votre Rapporteur va à présent s'attacher à décrire les grandes lignes de ce projet de budget.

Le budget primitif 2018 affiche un excédent de 2,8 millions d'euros avec 1 milliard 217 millions de recettes (en hausse de 0,6 % par rapport au Budget Primitif 2017) et 1 milliard 214 millions de dépenses (en hausse de 0,9 % par rapport au Budget Primitif 2017).

Votre Rapporteur va commencer son analyse, comme il est d'usage, par l'étude des recettes.

Ces dernières, sur la durée de cette mandature, soit 5 ans, auront connu une croissance de plus de 38%, ce qui est véritablement remarquable.

Pour l'année 2018, elles se décomposent de la manière suivante :

- 938 millions au titre des contributions en hausse de 1,6 % ;
- 249 millions au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat en baisse de 3,3 % ;
- 29,7 millions au titre des produits et recettes des services administratifs en hausse de 4,1 %.

Le chapitre des contributions représente plus de 77% des recettes de l'Etat. Ces recettes connaissent une hausse bien plus contenue que les années passées : + 1,6 % contre +12 % en 2015, +9 % en 2016 et + 5,2 % en 2017. Au sein de celles-ci, la T.V.A. représente la plus large part avec 605 millions d'euros en hausse de 1,7 %. L'impôt sur les bénéfices s'établit à 130 millions en hausse de 4 %. Quant aux droits de mutation, les prévisions baissent de 120 à 115 millions d'euros soit -4,2 %.

Si la TVA représente près de la moitié des recettes de l'Etat, la Commission des Finances a noté un ralentissement de sa progression par rapport aux exercices antérieurs. Cette relative contraction résulte, en partie, de la part grandissante des restitutions de TVA depuis trois ans.

Le Gouvernement estime que ces remboursements (90 millions d'Euros, soit le montant des restitutions de l'exercice 2016) sont dus essentiellement aux programmes de rénovation de la S.B.M. et de l'extension en mer.

Suite à ces explications, votre Rapporteur tient cependant à préciser que pour sa plus grande part, le chantier de l'extension en mer bénéficie du mécanisme d'auto-liquidation de TVA, lequel consiste, pour le vendeur ou le prestataire, à facturer hors taxe.

En effet, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'auto-liquidation de la TVA s'applique lorsque des travaux sont effectués par un sous-traitant pour le compte d'un donneur d'ordre assujéti à la TVA. Ainsi, sans ce mécanisme et eu égard à l'ampleur et la durée du projet, le budget de l'Etat n'aurait pu supporter la charge de ces remboursements de TVA.

Les droits de douane présentent une forte hausse de 21 % par rapport au précédent budget primitif et s'établissent à 40 millions. Cette hausse exceptionnelle s'explique par l'augmentation française des taxes sur les énergies, à savoir principalement la TICPE (taxe intérieure de Consommation sur les produits Energétiques) et la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) qui relèvent désormais du code des douanes. Cette augmentation de plus de 10 millions d'euros, figurait déjà au Budget Rectificatif 2017 et en constituait le fait le plus marquant en termes de recettes.

Les revenus de la fiscalité de l'épargne qui s'élevaient à 3,5 millions d'euros en 2017 s'amenuisent progressivement, en toute logique, suite à la mise en place de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Ils devraient encore s'élever à un million d'euros en 2018 mais sont amenés à disparaître.

Si l'on ne peut que se féliciter de la bonne tenue de ce chapitre de recettes, votre Rapporteur souhaite sensibiliser une nouvelle fois le Gouvernement sur la part prépondérante des secteurs de l'immobilier et de la construction.

A ce titre et à la demande du Conseil National, l'IMSEE a réalisé en 2015 une étude sur la part de l'immobilier dans l'économie monégasque et dans le budget de l'Etat.

La conclusion de ce rapport est édifiante, je cite : *« si la valeur nette des recettes générées par l'immobilier a augmentée entre 2006 et 2014, c'est également leur part dans les recettes de l'Etat qui a progressé, faisant aujourd'hui du secteur immobilier le premier contributeur au budget de l'Etat. La forte volatilité du secteur est également une caractéristique à souligner.*

Ainsi, lors de la crise de 2009, tandis que le PIB de la principauté enregistrait un recul de -11,9 %, le volume des transactions du secteur reculait de plus de la moitié dans l'ancien. Cette forte volatilité du nombre et du volume des transactions a un effet direct sur les recettes budgétaires de l'état.»

Il peut être ajouté que les récents chiffres du Produit Intérieur Brut monégasque de novembre dernier confirment cette tendance. Les secteurs de l'immobilier et de la construction agrégés représentent le premier secteur avec près de 23 % du PIB monégasque devant les activités financières et d'assurance.

Au-delà de cette dépendance à ces deux secteurs intimement liés – construction et immobilier-, la Commission des finances s'est interrogée sur le poids que représente la dépense publique dans l'activité de ce secteur. Le Gouvernement n'a malheureusement pas su répondre à cette question, certes complexe. Votre Rapporteur considère qu'il s'agit pourtant d'un élément que nous devrions connaître pour une meilleure compréhension de notre modèle de développement économique et social.

Si l'on ne peut que comprendre le mécontentement des résidents face aux nuisances engendrées par les chantiers et une juste aspiration à une meilleure qualité de vie en Principauté, notre économie et notre politique de logements publics, dépendent du développement urbain.

C'est à ce titre que la Commission des Finances avait demandé aux services de l'Etat de mettre en place un phasage des chantiers. Ce document essentiel, demandant une mise à jour permanente, devra faire l'objet de toutes les attentions de la part du Gouvernement. Il constitue un précieux outil de décision – et donc d'arbitrage - tant en termes de bien-être de la population qu'en termes de gestion des finances publiques.

Le deuxième chapitre de recettes qui regroupe tous les produits et revenus du domaine de l'Etat s'élève à 249 millions d'euros en baisse de 3,3 %.

Au sein de ce chapitre, sont inclus les revenus du parc immobilier de l'Etat, parkings publics compris. Ils représentent 111 millions d'euros et sont en baisse de 6 %. Cette baisse est principalement due aux produits de cession qui passent de 14,9 à 3 millions d'euros. On relèvera, là encore, que nous parlons d'immobilier pour près de 10% des recettes budgétaires.

Les revenus du parc domanial étant prépondérants, les élus ont à nouveau sensibilisé le Gouvernement lors des séances privés sur le besoin de renforcer les équipes pour optimiser la gestion de ce parc. La création d'une cellule ou d'un service dédié comme demandé lors du Budget Rectificatif 2017 est devenue nécessaire.

En outre, les Conseillers Nationaux n'ont toujours pas vraiment appréhendé la logique de la politique de loyers dans ce secteur. Ils sont régulièrement sollicités par des compatriotes qui subissent des augmentations conséquentes et soudaines de leurs loyers commerciaux. Si l'on peut comprendre la volonté de rentabiliser le parc domanial, les locataires ne peuvent subir l'absence de gestion des années passées. Reconsidérer toute la politique domaniale de l'Etat est maintenant devenu indispensable et passe aussi par une réflexion portant sur les loyers de bureaux, de commerces et les loyers d'habitation.

Figurent également dans les produits et revenus du domaine de l'Etat, les monopoles exploités au titre desquels principalement la régie des tabacs, la poste et le réseau de distribution des eaux qui évoluent de manière disparate : poursuite de la progression des ventes de la Régie des Tabacs (+ 9,6 %) et baisse de l'office des Emissions des Timbres-Poste de 6,8 % principalement due à l'absence cette année de « Monacophil » qui est une manifestation biennale.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer la situation des trois principaux monopoles concédés à savoir :

-la Société des Bains de Mer dont la redevance s'élève à 34,5 millions en hausse de 2 %,

-Monaco Telecom qui verse une redevance de 6,7 millions également en hausse de 2 %,

-la S.A.M. des Ports dont la redevance s'élève à 11 millions en baisse de près de 20 %.

Comme votre Rapporteur l'a évoqué au budget rectificatif 2017 s'agissant de la S.B.M., le Conseil National perçoit clairement une volonté de relance des jeux. Néanmoins, celle-ci ne se traduit pas par des objectifs chiffrés ambitieux. On rappellera que, fut un temps, la S.B.M. générait non seulement une redevance mais également des dividendes. Les élus espèrent à l'avenir que les projets immobiliers engagés par la société ne seront pas les seuls à permettre de renouer avec les profits mais que les jeux y retrouveront toute leur part et redeviendront un bassin d'emploi pour les monégasques. Il ne faudrait pas, là encore, que tout repose sur l'activité immobilière au risque d'aboutir à un jeu à somme nulle dans les résultats de cette société.

A contrario, l'opérateur Monaco Telecom contribue aux recettes de l'Etat aussi bien au travers de la redevance versée que par les dividendes qui se sont accrus au cours des dernières années, pour atteindre en 2017 un montant prévisionnel de 28 millions d'euros. Les élus sont satisfaits car ils ont été entendus notamment sur les tarifs pour les jeunes et sur l'amélioration de la couverture wifi sur l'ensemble du territoire. En revanche, des améliorations sont toujours souhaitables en matière de tarification et de qualité de service, notamment à destination des entreprises. Rappelons par ailleurs que les seuls relais de croissance pour l'opérateur se situent à l'international. C'est pourquoi, les Conseillers Nationaux ont insisté sur les projets de développement à l'étranger, vitaux pour la rentabilité de l'opérateur.

La SAM des Ports, autre détentricice d'un monopole, a elle aussi un besoin évident de rechercher des relais de croissance à l'étranger puisque le port de Monaco est saturé.

La Commission des Finances soutient donc les démarches entamées dans ce domaine. Cependant, elle incite la société à une grande prudence, d'autant que le chiffre d'affaires connaît une baisse de près de 6 % qui va perdurer du fait des travaux au quai des Etats Unis et de l'extension en mer.

Enfin, les Produits et Recettes des Services administratifs représentent 29,7 millions d'euros en progression de 4 % et n'appellent pas d'observations particulières de la Commission des Finances. Votre Rapporteur souhaite néanmoins inviter le Gouvernement, comme il l'a fait par le passé, à revoir les tarifications des services administratifs pour qu'elles soient plus en adéquation avec les coûts induits en termes de personnel et de frais divers.

Votre Rapporteur ne saurait conclure l'analyse des recettes sans sensibiliser de nouveau le Gouvernement sur deux points majeurs : d'une part, la diversification indispensable de l'économie monégasque et d'autre part, la gestion prudente des deniers publics.

En ce qui concerne la diversification, le tout nouvel incubateur MONACOTECH est un exemple d'initiative qu'il faut saluer. Il s'agit d'une très belle opération en termes de communication qui affiche la volonté politique de faire entrer la Principauté dans l'ère de l'Economie de demain. Mais au-delà de l'accompagnement initial, certaines idées devraient pouvoir déboucher sur un projet entrepreneurial *in situ*. De façon générale, ces activités à forte valeur ajoutée, étant moins consommatrices d'espace, devraient pouvoir accompagner notre développement futur.

Dans le cadre de leurs prérogatives, en matière de développement économique, les élus ont beaucoup œuvré sous cette mandature. Citons à ce titre trois lois issues de propositions de loi :

- la loi n° 1.439 portant création de l'activité de multi-family office,
- la loi n° 1.433, portant création du bail à usage de bureau,
- la loi n° 1.448 du 28 juin 2017 relative au droit international privé,

Et enfin la loi n° 1.429 du 4 juillet 2016 relative au télétravail issue d'un projet de loi.

Mais le télétravail ne résoudra pas tous les problèmes de pénurie de bureaux que la Principauté connaît. C'est pourquoi, les élus ont plusieurs fois évoqué la question des activités exercées à domicile dans les logements de l'Etat comme dans le privé.

Actuellement, au bout de deux ans, la société doit trouver des bureaux quand bien même elle n'aurait pas de salariés et ne recevrait pas de clients. La Commission des Finances estime que ces dispositions devraient être revues car il n'y aurait pas d'intérêt à contraindre des entrepreneurs individuels à occuper des locaux dont ils n'auraient pas le besoin. Ils devront cependant disposer d'un titre d'occupation professionnelle justifiant du surplus de loyer demandé par l'Administration et s'acquitter de toutes les obligations administratives prévues par la loi dans le cadre de leur autorisation d'exercice. La rareté des bureaux et la structure des activités de demain, justifient cette requête. En outre, la Commission des Finances incite le Gouvernement à déposer un projet de loi créant la société unipersonnelle, afin de pourvoir les activités du futur d'une structure juridique idoine.

S'agissant du second point à savoir la gestion saine des deniers publics, il convient de rappeler l'article 41 de la Constitution qui seul définit le rôle du Fonds de Réserve Constitutionnel, je cite : *« l'excédent des recettes sur les dépenses, constaté après l'exécution du budget et la clôture des comptes, est versé à un fonds de réserve constitutionnel. L'excédent des dépenses sur les recettes est couvert par un prélèvement sur le même compte, décidé par une loi. »*

Depuis le début de la législature, le F.R.C. est passé de 4 milliards 372 millions en 2013 à 4 milliards 801 millions en 2016. La partie liquide s'est accrue de 394 millions pour atteindre 2 milliards 366 millions. Cependant, ces liquidités ne couvrent plus que deux années de dépenses ordinaires contre plus de quatre en 2005.

Le Fonds de Réserve Constitutionnel joue depuis de nombreuses années un autre rôle que celui dévolu par la Constitution. En effet, pour la seule année 2017, plus de cent millions d'acquisitions immobilières ont été financées par le fonds. Sachant que ces dépenses sont des dépenses budgétaires, en toute orthodoxie, le budget de l'Etat devra bien les racheter à condition que les excédents budgétaires à venir le permettent. Le Fonds procède également à des investissements stratégiques – dont la prise de participation dans l'aéroport de Nice à hauteur de près de 120 millions - et participe à des financements voire peut servir de caution à des opérations publiques ou privées.

A cet égard, rappelons que, même quand on consent à l'informer, la Commission de Placement des Fonds n'a qu'un avis consultatif.

Si nous devons consentir à ce que ces dernières dépenses n'aient pas un caractère budgétaire *stricto sensu*, elles engagent cependant l'Etat dans des projets comprenant un certain risque, une rentabilité future, un retour sur investissement.

Voilà aujourd'hui toute l'ambivalence du fonds, servant à la fois de budget bis et de fonds d'investissement pour des projets *extra muros*, de financements, de relais de développement et de croissance externe.

Votre Rapporteur tient à rappeler que la majorité des élus avaient demandé dès 2013 qu'une équipe dédiée au F.R.C. soit recrutée pour en assurer la gestion. Aujourd'hui, un fonctionnaire y est entièrement dévoué et des outils performants ont été mis en place permettant un meilleur suivi de notre précieuse épargne.

Cependant, dans la mesure où le Fonds ne saurait être géré de manière trop risquée, un fort accroissement des liquidités semble exclu, ce qui devrait inciter le Gouvernement à la plus grande rigueur budgétaire.

Mais comme nous le savons, la rigueur budgétaire passe aussi par une meilleure maîtrise des dépenses et votre Rapporteur va maintenant s'attacher à cette partie du Budget.

Les dépenses envisagées au titre du budget primitif 2018 s'établissent à 1 milliard 214 millions en hausse de 0,9 % par rapport au Budget Primitif 2017. Leur analyse débutera par les dépenses d'équipement et d'investissements regroupées sous la section 7.

La politique d'investissement représente au titre du Budget Primitif 2018 une somme de 375 millions d'euros contre 393 millions d'euros en 2017. Dans un premier temps, nous pouvons dire qu'au cours des dix dernières années ce ne sont pas moins de 3,5 milliard d'euros de dépenses qui ont été réalisées au titre des investissements.

Le Budget Primitif 2018, soumis au vote de l'Assemblée, un plan triennal d'équipement public de 4,8 milliards d'euros. En effet, en vertu de l'Article 5 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968, je cite, « *le vote du budget emporte l'adoption du programme triennal d'équipement public qui lui est annexé* ».

Rappelons que ce programme triennal comprend, pour chaque opération, les crédits de l'année budgétaire et les prévisions de crédits à voter au cours des deux années à venir.

Cela représente jusqu'en 2020 pas moins de 2,4 milliards d'euros de crédits d'engagement.

Au vu de ces chiffres tout à fait considérables, le Conseil National peut visiblement se féliciter que cette mandature ait largement participé à cet effort en votant 2,3 milliards d'euros soit 66 % de la totalité des crédits de ces 10 dernières années pour la construction de projets d'avenir de notre Principauté.

Toutefois, votre Rapporteur ne saurait s'arrêter à la seule lecture de ces chiffres bruts.

Car si ce constat fait clairement apparaître que de nombreuses dépenses ont été et restent encore à effectuer, il convient de rappeler quelques règles fondamentales relatives aux investissements publics.

Suite aux échanges qu'a suscité l'étude de la section 7 lors de nos séances privées, votre Rapporteur souhaite exprimer ici le sentiment général des élus concernant de nombreuses opérations de grande envergure :

- 1) le périmètre et l'économie des opérations ne leur semblent pas encore clairement circonscrits au moment de la prise de décision ;
- 2) l'évaluation du coût de l'ouvrage ne leur semble pas maîtrisée (cela étant sans doute une des conséquences du point un) ;
- 3) enfin, de façon constante, les coûts des marchés leur semblent le plus souvent exorbitants (cela étant sans doute une des conséquences des points un et deux)

Votre Rapporteur constate toujours la même problématique : le pilotage de nos projets d'envergure doit être largement amélioré. Comment arrive-t-on à de tels coûts globaux ? Quels sont les objectifs principaux des opérations ? Associe-t-on toujours des études économiques aux projets permettant ainsi une aide à la décision ? Autant de questions posées par notre Représentation Nationale et pour lesquelles les réponses gouvernementales ne sont pas toujours satisfaisantes.

Pour ce qui concerne tant le périmètre et l'économie de l'opération que l'évaluation du coût de l'ouvrage, votre Rapporteur se doit d'évoquer le projet phare de ce Budget Primitif 2018, à savoir la rénovation du Stade Louis II dont le montant total porté au programme triennal est de 240 millions d'euros.

Si cette opération est nécessaire et demandée depuis de nombreuses années par les Elus, ces derniers n'ont pas eu le sentiment que cet ouvrage considérable, ait été pensé au travers d'un projet économique et associatif cohérent en adéquation avec des objectifs définis préalablement.

Rappelons que cette opération induira des coûts de maintenance et de fonctionnement pour l'Etat, lesquels n'ont pas encore été chiffrés comme dans nombre de projets de cet acabit. Il va de soi que cette opération permettra aux entités privées / professionnelles des garanties de profits à long terme par la jouissance des investissements effectués par l'Etat. Il ne faudrait pas qu'à Monaco, on privatise les profits en socialisant les investissements. Le sport c'est aussi et surtout aujourd'hui beaucoup d'argent, puissions-nous faire qu'à Monaco ce ne soit pas que cela. En tout cas, pas dans un seul sens...

A ce titre, l'argument majeur avancé à de nombreuses reprises par le Gouvernement réside dans le caractère multisport de l'enceinte et donc que cette rénovation bénéficiera plus particulièrement au milieu associatif.

Force est de constater au vu du descriptif des travaux envisagés que la rénovation de l'ensemble des tribunes, la création de loges supplémentaires, la création d'espaces VIP en tribune honneur, la rénovation des services à la clientèle, la relocalisation de l'enceinte réservée à la diffusion télévisuelle, voire la reprise complète de la pelouse, bénéficieront difficilement au développement du seul milieu associatif.

Comme lors de nos séances privées, votre Rapporteur souhaite à nouveau insister sur l'importance que revêt cette rénovation dans un des lieux les plus fréquentés de notre Pays. Mais ce chantier doit être associé à un programme économique permettant ainsi une aide à la décision des pouvoirs publics. A ce jour, outre le coût qui leur paraît exorbitant, les élus n'ont pas connaissance de sa décomposition de manière détaillée.

Etant donné les incertitudes qui planent encore sur ce projet, la Commission des Finances, vous demande, Monsieur le Ministre, d'effectuer, une écriture modificative sur cette opération en retranchant une somme substantielle au programme triennal.

A titre de comparaison, les rénovations de stade les plus coûteuses à ce jour en France sont celles de Marseille et Lille, stades de taille trois fois supérieure à notre édifice, dont le montant de dépenses se sont portées respectivement à 234 millions d'euros (avec 56 % de fonds publics et un coût de 4.800 €/ places) et 282 millions d'euros (avec 26 % de fonds publics pour un coût de 5.800 €/place). Ces investissements ont été effectués en partie et non exclusivement par des fonds publics, après un accord sur les contreparties légitimes.

Bien que le stade doive demeurer propriété exclusive de l'Etat, votre Rapporteur attire donc l'attention du Gouvernement sur l'importance d'associer un projet économique à une opération d'équipement.

Cette demande revient régulièrement comme lors du Budget Rectificatif 2017 pour l'implantation d'un commerce de bouche sur l'Ilot Pasteur, ou encore sur la rénovation du Larvotto optimisée conjointement avec l'extension en mer.

Si la nouvelle majorité n'avait pas interpellé le Gouvernement à ce sujet, la rénovation du Larvotto n'aurait jamais pu être un élément essentiel en contrepartie de la loi n°1.427 prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes sur une nouvelle zone à réaliser au droit de l'Anse du Portier.

La qualité des services et le doublement des surfaces commerciales en bord de mer sont le signe d'une amélioration de la qualité de vie pour nos compatriotes en plus d'une nouvelle esthétique évidente du lieu.

Les Elus se sont également interrogés sur l'opération des Téléphériques dont l'absence d'études tant économique que d'impact sur la mobilité les a conduits à solliciter ces éléments indispensables pour mener à bien leur réflexion.

Comment, en effet, se prononcer sans élément sur un tel projet dont l'incidence architecturale aura des conséquences pour les générations à venir ?

Outre les projets déjà évoqués, le Budget Primitif 2018 présente quelques nouvelles opérations d'équipement comme la Surélévation de la Sureté Publique pour un montant de 25,5 millions d'euros, dont Votre Rapporteur se doit de rappeler les incertitudes qui subsistaient lors de la présentation de cette opération lors du Budget Primitif 2017. Désormais, les études et les informations abouties ont convaincu notre Assemblée.

Une nouvelle opération d'équipement, la création d'un parking public de 150 places au Portier nous a également été présentée. Ce projet s'accompagne d'un aménagement de surface assez convaincant tant en terme commercial qu'en terme esthétique. Ces opérations démontrent que les échanges entre nos Institutions sont nécessaires et aboutissent souvent à une optimisation des projets par un échange constructif sur les objectifs communs.

Un autre projet fut longuement évoqué lors nos rencontres privées, la restructuration de l'Héliport. Cette opération inscrite au triennal pour près de 80 millions d'euros, constitue, en revanche, un exemple à ne plus suivre. En effet, le recensement des besoins auprès des utilisateurs a conduit à un surdimensionnement du projet. Réapparaissent régulièrement encore trop souvent les fantômes des projets hospitaliers du passé.

Votre Rapporteur rappelle qu'un arbitrage politique doit être basé sur des études économiques précises et une vision prospective des politiques publiques pour mener à bien nos objectifs d'investissements. On ne peut pas engager l'Etat dans des projets élaborés en agrégeant les desiderata de chaque utilisateur.

Votre Rapporteur invite donc également le Gouvernement, dès ce budget, à revoir à la baisse la taille et le coût de ce projet, par une inscription modificative au triennal.

Votre Rapporteur se doit aussi d'évoquer, au sein de ce chapitre consacré aux grands travaux, les coûts des chantiers publics en Principauté, lesquels semblent fréquemment démesurés.

Cette problématique a connu au sein de nos séances privées un constat unanime tant du côté de la Représentation Nationale que de la part du Gouvernement.

L'investissement oui, mais pas à n'importe quel prix !

Les causes de ces surcoûts ne font en revanche pas l'unanimité. Contrairement à l'avis du Gouvernement, le Conseil National n'est pas responsable de l'élaboration des règles de sa politique d'achat. Le Gouvernement ne saurait se retrancher derrière la seule priorité nationale pour expliquer cette gabegie. Le respect de la priorité nationale dans le cadre de la politique d'investissement est essentiel pour notre pays.

Le Conseil National s'en veut le garant mais dans la mesure du respect de la mise en concurrence pour une maîtrise de nos finances publiques et dans l'intérêt général. Les règles de catégorisation des entreprises associées au droit de préemption sont édictées et appliquées depuis des années par le Gouvernement en accord avec la Chambre Patronale du Bâtiment par application du *Vademecum* qui n'a aucune valeur légale.

Le Conseil National ne peut donc pas être tenu responsable de ces surcoûts consécutifs à une application limitée de règles que le Gouvernement s'est lui-même fixé.

En revanche, les Elus, conscients de cette problématique, ont été réactifs sur ce sujet par le dépôt d'une proposition de loi n° 227 sur la passation des marchés publics. Votre Rapporteur s'est exprimé à de nombreuses reprises sur la nécessité de moderniser les outils relatifs à la commande publique.

Ce texte-cadre a pour objet de poser un tronc commun unifié de règles régissant les marchés publics. Cette proposition possède un élément majeur : garantir la liberté d'accès à la commande publique. Contrairement à la pratique actuelle, cette disposition de liberté d'accès constitue une garantie d'une saine mise en concurrence au profit d'une limitation du coût des prestations grevant nos finances publiques.

En effet, votre Rapporteur insiste sur cette liberté d'accès à la commande publique caractérisée par la création d'un registre public, lequel permettra une consultation plus large de l'ensemble des entités économiques concernées. Le respect de la priorité nationale repose donc sur le choix du titulaire à prestation et coût sensiblement équivalents.

Cette proposition de loi souhaite également renforcer et uniformiser les règles auxquelles sont assujettis les sous-traitants. Elle propose le choix du titulaire par multi critères ; ce qui permettra notamment d'intégrer le coût d'entretien dans l'appréciation du choix des soumissionnaires. Elle introduit enfin une nouvelle infraction pénale dans notre droit, sanctionnant les pratiques anticoncurrentielles.

L'estimation d'un coût d'entretien, voire d'un coût de fonctionnement, reste souvent le grand absent de l'arbitrage des opérations d'équipement public. L'intérêt est d'une telle évidence que votre Rapporteur ne développera pas l'importance de le connaître préalablement au choix d'un prestataire de lot de construction.

Une évidence qui n'en est pas une pour le Gouvernement, notamment pour l'élaboration du projet des serres monumentales jouxtant l'opération l'Engelin. En effet, votre Rapporteur est inquiet au vu de la réponse du Gouvernement aux interrogations de la Commission des Finances qui portait sur le coût des futures dépenses fonctionnelles de l'ouvrage.

Sans remettre en question l'opportunité d'une future exploitation commerciale envisagée pour cette entité, il paraît étonnant de se projeter dans un futur modèle économique sans, encore une fois, en connaître les coûts structurels.

Votre Rapporteur tient également à évoquer peut être le chantier le plus important et le plus transversal pour l'évolution de notre Administration et l'avenir de notre Pays pour les prochaines années. Il s'agit de la transformation de l'ensemble du système informatique de l'Etat. A ce sujet, votre Rapporteur tient à saluer, Monsieur le Ministre d'Etat, votre engagement dès votre prise de fonction.

En effet, devant l'ampleur de la tâche, un audit externe a été diligenté, lequel permettra de définir l'architecture globale, d'orienter les mesures à mettre en place en termes de crédits et d'effectifs. Au-delà des moyens en hommes et en financements, c'est surtout une véritable révolution au niveau des changements des mentalités qui devra s'opérer.

Nos séances privées ont apporté un éclairage sur les missions de chaque entité intervenant sur cette problématique.

La « Smart City », la migration des applicatifs, la sécurité numérique et la rationalisation des procédures sont autant de chantiers qui permettront de transformer une Administration du 20^e siècle en une organisation moderne et attractive.

Enfin, votre Rapporteur souhaite aborder un dernier point au sein du budget d'équipement et d'investissements qui est sans doute le plus important aux yeux des monégasques : la politique du logement.

En effet, le logement de nos compatriotes a toujours constitué une priorité pour la Représentation Nationale toutes majorités confondues. Au cours des années, les possibilités foncières ont diminué rendant les solutions et les projets de plus en plus complexes.

Si les opérations intermédiaires de plus petites tailles, lancées sous cette mandature, peuvent étendre l'offre de logements, dans le futur, ce sont des quartiers entiers qui devront faire l'objet de remembrements.

A ce titre, les élus ont voulu et soutenu la politique de préemption du Gouvernement tout au long de cette législature afin que l'Etat devienne un acteur incontournable du secteur immobilier et n'abandonne pas ce rôle aux seuls promoteurs privés.

Ces préemptions permettront les remembrements futurs. Mais ces remembrements devront se faire dans une perspective urbanistique globale et une vision à long terme. C'est ce que nous avons obtenu avec le « Très Grand Ida » et c'est selon cette même méthodologie que devront se concevoir « l'Annonciade II » et les opérations à venir.

Il ne faut pas oublier que ces très nombreuses préemptions, après remise en état des appartements, ont également permis de loger des foyers monégasques ou des enfants du pays.

Par ailleurs, la législature qui s'achève aura permis d'obtenir à force de persuasion et par le vote des budgets et des lois de désaffectation, la construction de nouvelles opérations domaniales aujourd'hui en cours de réalisation ou programmées :

- « L'Engelin » 133 logements livrés en janvier 2018 ;
- « U Pavayùn » : 33 logements livrés également début 2018 ;
- « Soleil du Midi » : 25 logements livrables en septembre 2019 ;
- « Testimonio II » : 150 appartements livrables fin 2020 ;
- la « Villa Carmelha » qui comprendra 25 logements également livrables en 2020.

Suite à nos requêtes concernant la recherche d'opérations intermédiaires permettant une mise en œuvre plus rapide répondant à la demande des nationaux, le Gouvernement nous a annoncé que deux autres opérations pourraient d'ores et déjà permettre la réalisation de 28 appartements à horizon 2021.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, sans en dévoiler la teneur pour des raisons évidentes de confidentialité, nous assurer que des négociations sont en cours afin d'élargir l'emprise du projet, laquelle permettrait la construction d'un nombre beaucoup plus substantiel de logements ?

Mais au-delà de la nécessité de constructions nouvelles à définir, votre Rapporteur ne peut s'empêcher de penser que la politique du logement passe aussi par une amélioration de la gestion du parc domanial et par l'exploitation de nouvelles pistes.

En effet, la problématique de la mobilité au sein du parc doit faire l'objet de toutes les réflexions et passe par une remise à plat de l'existant.

Il devient désormais urgent que cette étude soit engagée de manière convaincante. Les mesures de prise en charge sont évidentes et ont été mentionnées à de nombreuses reprises notamment par le Président de la Commission du Logement, M. Jean Michel Cucchi.

Le maintien du prix du loyer, la prise en charge des frais liés au déménagement sont autant d'éléments qui ont façonné cette réflexion. Est-il préférable d'optimiser l'occupation du parc ou avons-nous les ressources éternelles pour lancer inexorablement de nouvelles opérations domaniales ?

Cette mobilité est donc primordiale pour l'avenir et nous souhaiterions des actions concrètes, lesquelles doivent nécessairement passer par des aides.

La mobilité dans le parc domanial est en lien avec l'entretien de celui-ci. La gestion du parc immobilier de l'Etat doit être modernisée, améliorée voire repensée. Le manque d'entretien conduit à un vieillissement du parc domanial, une dévalorisation de notre patrimoine et un surcoût de fonctionnement.

La reprise de la gestion globale par l'Etat des immeubles lui appartenant devient une priorité pour la qualité du service et l'optimisation des coûts tant pour le propriétaire que pour les locataires.

La crise des Jardins d'Apolline a mis en lumière des manquements graves. Il est temps d'en tirer les conséquences.

Votre Rapporteur avait longuement développé ce thème lors du Budget Rectificatif et invite à nouveau le Gouvernement à réfléchir à la mise en place d'une équipe dédiée à cette gestion.

A l'instar de la réforme opérée notamment en France pour la direction de son parc immobilier depuis près de 10 ans où les missions d'administration et d'entretien des biens immobiliers se sont vues séparées de l'entité propriétaire même du parc.

Une équipe dédiée aurait donc pour bénéfice d'optimiser la gestion au travers de nouveaux objectifs opérationnels, une nouvelle organisation, une meilleure interaction avec les locataires, une rotation plus rapide du parc en cas de vacances d'appartement, une nouvelle méthodologie et un suivi optimisé par la mise en place d'actions notamment en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments ou la maîtrise des flux de consommation.

Après ce développement sur notre politique d'investissement, votre Rapporteur en vient aux dépenses ordinaires constituées d'une part des dépenses de fonctionnement et d'autre part des dépenses d'interventions publiques.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 557 millions d'euros contre 544 millions au Budget Primitif 2017 en hausse de 2,4%. Les frais de personnel qui augmentent dans la même proportion représentent à eux seuls 27 % du total.

L'an prochain, ce ne sont pas moins de 51 postes qui seront créés au sein de l'administration. Les plus nombreux recrutements concernent, d'une part, la Sureté Publique et la sécurité avec 11 postes, et, d'autre part, le développement des systèmes d'information de l'Etat et du numérique avec 16 postes.

Dans ces deux domaines, les élus sont favorables à un renforcement des effectifs et des moyens. En effet, le maintien d'un très haut niveau de sécurité des biens et des personnes a toujours été une priorité pour la Principauté.

A ce titre, votre Rapporteur rappelle le vote de la loi n° 1.430 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale en session extraordinaire le 6 juillet 2016 dans un contexte international tragique. Ce texte fondamental dans un Etat de droit comme Monaco est le fruit d'un équilibre délicat entre le respect de la vie privée et des libertés individuelles, et le renforcement de la sécurité nationale.

En ce qui concerne le système informatique de l'Etat où l'aspect sécurité est également une priorité, si l'on peut se satisfaire de la volonté d'étoffer les équipes, il est indispensable d'établir un schéma d'organisation rationnel lorsque l'on constate le nombre important de services en charge de ces questions.

De même, si l'appel à des prestataires extérieurs est nécessaire, il faut garder à l'esprit que la connaissance du système doit demeurer en possession du Gouvernement et qu'il conviendra d'encadrer les interventions de ces sociétés. Pour ce faire, les personnels recrutés devront opérer un transfert de compétences afin d'assurer la pérennité et la complète maîtrise du système d'information de l'Etat.

Au titre des recrutements figure également le détachement de juristes spécialisés pour renforcer la cellule Europe. A l'avenir, de l'avis des élus, le Gouvernement devra communiquer de façon plus périodique et pédagogique au sujet de l'accord d'association avec l'Union Européenne, au risque de susciter des passions tristes...

Les interventions publiques représentent quant à elles un tiers des dépenses et s'élèvent au titre du Budget Primitif 2018 à la somme de 282 millions d'euros contre 268 millions d'euros il y a un an soit + 5,4 %.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que cette section du budget s'élevait à 202 millions d'euros en 2013. Cinq ans plus tard, ce sont donc 80 millions d'euros supplémentaires d'aides qui sont octroyés, soit une hausse de 39 % qu'il faut mettre en perspective avec la progression de 30 % des recettes de l'Etat pour la même période.

Lors du rapport du Budget Primitif 2017, votre Rapporteur faisait déjà état de cette tendance à la prodigalité en ces termes : *« l'accroissement du millefeuille d'inscriptions de dépenses (est) peu propice à la perte de poids budgétaire »*.

Vous partagiez pleinement à l'époque ce constat Monsieur le Ministre, je cite : *« le Gouvernement partage entièrement l'approche de Monsieur le Rapporteur s'agissant de la nécessité de sélectionner les manifestations nécessitant une aide financière de l'Etat. Il faut en effet privilégier la qualité à la quantité. »*

Le régime tant espéré n'ayant pas eu lieu, votre Rapporteur vous invite donc à initier ce jeûne primordial pour la santé de nos finances publiques.

Pour vous aider dans cette démarche, votre Rapporteur suggère de limiter la croissance de cette section du budget par une pondération en fonction de la majoration des recettes. Des arbitrages forts doivent être opérés dans ce domaine d'autant que les nouveaux requérants n'ont pas tendance à diminuer au fil des années.

D'une manière générale, Monaco reste une destination très attractive pour les aides et subventions en tout genre.

Le domaine social représente près de 44 millions d'euros soit une hausse de 3,2 % par rapport au budget 2017 mais une augmentation de plus de 10 millions par rapport au résultat de l'exercice 2016.

Votre Rapporteur souhaite, à cet égard, mentionner les déficits budgétaires des établissements publics. Ces derniers augmentent de 2,4 %, soit 2,5 millions d'euros par rapport au Budget Primitif 2017. Le principal acteur de cette augmentation se trouve être l'Office de Protection Sociale avec + 1,5 millions d'euros.

La subvention d'équilibre du Centre Hospitalier Princesse Grace constitue également un facteur important de cette sous-section du Budget avec un montant d'aide porté à 6 millions d'euros. Votre Rapporteur rappelle que cette subvention figurait déjà au budget rectificatif 2017 mais qu'à la clôture 2016 elle n'était que de 444 000€. Il conviendra de rester très attentif à l'évolution de ce déficit.

Si dans les domaines de la santé et du social, la seule logique purement comptable ne saurait prévaloir, il n'en demeure pas moins qu'il convient d'en prévoir l'avenir budgétaire.

A ce titre, Gouvernement et Conseil National devront poursuivre leur réflexion sur la dépendance (au titre de laquelle un fonds est abondé à hauteur de 2 millions d'euros pour atteindre 7 millions depuis 2016) et le financement de notre politique de santé. A cet égard, les élus attendent toujours les suites données par le Gouvernement après une première réunion qui s'est tenue il y a plus d'un an et demi.

Au titre du domaine international et de la coopération, votre Rapporteur tient à souligner qu'il a été décidé qu'une somme de 2 millions d'euros par an serait dévolue aux Aides Publiques au Développement.

Pour ce qui concerne le domaine sportif, votre Rapporteur sera plus bref que lors du Budget Rectificatif 2017 et mentionnera seulement le sentiment des élus que la nécessité de la loi sur le sport devient de plus en plus prégnante dans un Etat où le sport a toujours fait partie de la culture du pays.

L'organisation des manifestations représente une inscription budgétaire de 42 millions d'euros en augmentation de 6 % par rapport à 2017. Pour moitié, cette somme est octroyée aux épreuves automobiles, avec une augmentation de 1,1 millions d'euros, la subvention atteignant ainsi 21,3 millions d'euros.

Une étude sur les retombées directes et indirectes du Grand Prix est actuellement conduite par l'I.M.S.E.E. et, à n'en pas douter, ces retombées seront sans commune mesure pour Monaco avec la subvention accordée à cette organisation.

Un effort très conséquent est également porté dans ce budget au développement durable. L'article « transition énergétique » est majoré de 12 millions d'euros en complément d'abondement du Fonds Vert National. Cette hausse est principalement axée sur le pôle transition énergétique visant à une meilleure performance environnementale. Votre Rapporteur considère que la mise en place d'éléments recensant l'ensemble des actions de l'Etat devient déterminante dans cette volonté d'afficher publiquement les actions menées par la Principauté.

Ces indicateurs passent encore une fois par la mise en place d'une comptabilité analytique ; sa mise en place prendra du temps, mais comme l'a déjà évoqué votre Rapporteur, Vous en avez, Monsieur le Ministre, avec la Commission des Finances, pleinement conscience.

En cette fin de mandature et pour conclure, votre Rapporteur ne souhaite pas revenir trop longuement sur les réalisations des 5 années passées dans la mesure où les principales actions ont égrené son exposé.

La Commission des Finances a appuyé son propos sur l'avenir à travers notre politique d'investissements qui se traduit par le programme triennal d'équipement.

En termes de bilan, votre Rapporteur ne peut néanmoins passer sous silence la productivité législative de cette mandature. Rappelons en effet que le Conseil National est avant tout une Assemblée législative, c'est là son rôle principal. Nous pouvons être satisfaits du travail accompli en la matière, en particulier lors des 2 dernières années. En effet, en 5 ans, les élus auront voté pas moins de 50 projets de loi dont 9 lois de budget et 20 propositions de loi.

Votre Rapporteur en a évoqué plusieurs tout au long de son exposé : droit international privé, télétravail, multi-family office, bail à usage de bureaux, encadrement des reports de crédit et sécurité nationale.

Il convient cependant de rappeler les lois les plus marquantes :

-en matière internationale : lois de ratification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté européenne ainsi que de l'accord multilatéral concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et loi de ratification de l'Accord de Paris (Cop 21) ;

-dans le domaine institutionnel : la loi relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, la réforme de la loi de fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur ainsi que la loi sur le financement des campagnes électorales ;

-dans le domaine des droits et libertés fondamentaux : la réforme de la législation sur la garde à vue et la loi sur la responsabilité de l'État et les voies de recours ;

-sur le volet social et de la santé : la baisse du taux du contrat habitation capitalisation, le prêt étudiant, le commerce électronique de médicaments, l'art dentaire, le consentement et l'information en matière médicale ;

-enfin, sur le plan de la culture : la loi sur la préservation du patrimoine national et sur le plan environnemental, le Code de l'Environnement.

Sur l'aspect institutionnel, votre Rapporteur souhaite insister à nouveau sur la nouvelle méthode mise en œuvre depuis deux ans qui a permis d'aboutir à de tels résultats. Cela démontre que lorsque la confiance est instaurée entre nos deux Institutions, les dossiers avancent. Tel est le cas sur le volet législatif mais aussi dans l'action publique. A force de discussion et de persuasion, notre Assemblée a pu jouer pleinement son rôle de conseil.

Lors de nos débats en séance privée, les élus ont fait part de leurs réticences et de leur souhait de voir évoluer un certain nombre de dossiers.

Sur le plan économique, ils appellent à une modification des conditions actuelles pour la domiciliation des sociétés au domicile afin de ne pas faire occuper des surfaces de bureaux inutilement par des entrepreneurs qui n'en auraient pas besoin.

En ce qui concerne les grands travaux, les élus se sont émus de l'absence de réalisation d'études économiques dans le cadre de la rénovation du Stade et de l'Héliport. Ils souhaitent un dimensionnement de ces projets en fonction d'objectifs clairs qui doivent être fixés par le Gouvernement et pas par des acteurs privés.

En outre, la Commission des Finances s'étonne et s'inquiète des montants exorbitants présentés pour les projets de construction. Tout comme le Gouvernement, le Conseil National est attaché au respect de la priorité nationale mais ce respect doit se faire en préservant les deniers publics pour le bien commun.

S'agissant du logement, conformément aux engagements pris lors du budget rectificatif 2017, le Gouvernement a proposé deux opérations envisageables à fin 2020 qui ne comportent que 14 logements chacune. La Commission des Finances a demandé que ces projets soient revus afin que le gain d'appartements soit nettement plus conséquent.

Enfin, depuis 2014, année où les recettes ont atteint le milliard, les élus ont demandé que le Gouvernement accorde un « coup de pouce » aux fonctionnaires et agents de l'Etat. Compte tenu des excellents résultats qui s'annoncent cette année encore, les élus souhaiteraient que cette prime exceptionnelle de fin d'année d'une somme fixe pour chacun, quel que soit le niveau de rémunération, soit reconduite.

Au terme de son exposé, votre Rapporteur appelle à un vote favorable du Budget Primitif 2018 sous réserve de la confiance que chaque élu voudra bien donner au Gouvernement sur les réponses apportées et les engagements donnés dans le cadre de nos débats.